

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2022

12x22

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE EXCEPTIONNELLE À L'INVESTISSEMENT

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle à l'investissement. Le taux de subvention est de 70% maximum du montant HT plafonné à 120 000 € HT par projet.

Le projet concerné par ce dispositif est l'achat d'autolaveuses. L'acquisition de ce matériel et l'introduction de nouvelles méthodes de nettoyage s'inscrivent dans une démarche de réduction du risque chimique et du risque bactériologique. Cette démarche permet également de prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) mais aussi de diminuer l'impact de la collectivité sur l'environnement. De plus, la décision de s'équiper d'un tel matériel est d'autant plus motivée que l'épidémie de Covid-19 est en pleine recrudescence. Il permettra de lutter au mieux contre la propagation du virus au sein des écoles des crèches de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ces projets :

Opérations	Montant HT	Subvention Escomptée
Acquisition de matériel de nettoyage et désinfection des sols	41 470 €	29 029 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
 - SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 70%.
- SE PRONONCE comme suit :
- POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Janvier 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI